

Centre de recherche sur les Arts et le Langage (CNRS/EHESS) UMR 8566
96 Boulevard Raspail 75006 Paris

Programme « Nicéphore Niépce : archives, édition et recherches »

Étude thématique des brevets déposés
dans les domaines d'intérêt des frères Niépce,
1791-1825

Kim Timby
printemps 2006

Ce rapport présente une sélection de brevets d'invention accordés à différents inventeurs pendant la période 1791-1825 et qui ont un rapport avec des thèmes de recherche ou des inventions évoqués dans la correspondance de Nicéphore et Claude Niépce. L'objectif de ce repérage est de mieux situer le travail des frères Niépce, en tant qu'inventeurs, sur un certain nombre de sujets. En particulier, il s'agit de saisir à quel point ils étaient précurseurs en s'intéressant à ces sujets, en tant que simple curiosité (comme la draisienne), voire en tant qu'objet de recherches originales (les forces motrices, la production et la réplique des images, les instruments d'optique,...). Les résultats de ce repérage en ce qui concerne le pyrèlophore sont analysés dans le rapport « Nicéphore Niépce et le brevet d'invention » (voir la section « Le brevet du pyrèlophore »). La confrontation des sujets de prédilection des frères Niépce avec les brevets de leur époque permet de conclure qu'ils ne sont pas isolés au début du XIXe siècle dans leur intérêt pour les forces motrices et les moyens de faire avancer des bateaux, ou pour la création et la réplique des images. Ce recensement des brevets permet également de confirmer l'existence de brevets évoqués dans la correspondance Niépce (Jouffroy d'Abbans, Pajol, Montgolfier, Chevalier) et d'en connaître les détails rudimentaires. Dans le cas de Pajol et de Jouffroy d'Abbans, déposants dans le domaine des bateaux à vapeur (et cités plusieurs fois dans la correspondance Niépce), le catalogue des brevets apporte des précisions sur l'exploitation de l'invention sous la forme de la vente du brevet. Cette étude confirme l'idée que les frères Niépce perçoivent avec une relative justesse les enjeux et les acteurs du monde industriel de leur temps.

La liste de brevets qui suit a été réalisée d'après le premier catalogue thématique des brevets d'invention : *Catalogue des spécifications de tous les principes, moyens et procédés pour lesquels il a été pris des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, depuis le 1^{er} juillet 1791, époque de la mise à exécution des lois des 7 janvier et 25 mai précédents, jusqu'au 1^{er} juillet 1825*, Paris, Imprimerie Anthelme Boucher, 1826. Sous chacune des rubriques retenues (Bateaux

à vapeur, Chandelles, etc.), on trouvera dans la plupart des cas la transcription de l'ensemble de ces brevets ; sinon, pour quelques catégories plus éloignées des travaux de Niépce ou trop volumineuses, on trouvera simplement la mention du nombre de brevets indiqués par le *Catalogue*. Les renvois thématiques proposés par le *Catalogue* sont également transcrits. Les intitulés des rubriques sont bien sûr ceux du *Catalogue*, et ont donc été élaborés en 1826. Ainsi, ils sont le reflet de cette époque, de son vocabulaire, et de sa manière de classer les inventions.

Certains noms mentionnés dans la correspondance Niépce ont été surlignés en gris afin de faciliter leur repérage.

* * *

BATEAUX (remontage des). Voir aussi RAMES, B. de Paillette. BATEAUX REMORQUEURS et BATEAUX A VAPEUR.

- Remontage des bateaux par le moyen de la pompe à feu. B. d'inv. de 15 ans, pris le 27 germinal an X (17 avril 1802), par Desblanes et C^e., à Trévoux (Ain). (Expiré.)
- Procédé pour faire remonter les bateaux contre le courant des rivières, sans le secours d'aucun moteur animé. B. d'inv. de 15 ans, pris le 4^e. jour complémentaire de l'an XII (21 septembre 1804), par Cotte de la Tour, à Pouzzole (Hérault). B. de perf. et d'add. du 13 prairial an XIII (2 juin 1805) ; pub. t. 7, p. 312.
- Machine propre à remonter les bateaux au moyen d'un moulin à vent sans le secours de mâts et voiles. B. d'inv. de 15 ans, pris le 18 janvier 1811, par Chaudau, Renaud et Tellier, à Orléans.
- Bateau mécanique propre à faire remonter les fleuves et les rivières à d'autres bateaux. B. d'inv. de 10 ans, pris le 30 mars 1816, par Biesta de Bonval, à Paris, rue de Grammont, n. 16, et à Saint-Germain-en-Laye, rue de Poissy, n. 8.
- Procédés de construction d'un bateau à vapeur propre à faire remonter les courans des fleuves et des rivières. B. d'inv. de 15 ans, pris le 23 avril 1816, par le marquis de Jouffroy d'Abbans, à Paris, rue Poissonnière, n. 44. 1^{er} B. de perf. et d'add. du 23 avril 1816, 2^e., du 10 juin suivant ; cédé pour moitié, le 4 février 1822, au sieur Bat, à Paris, rue Chanoinesse ; transporté par quart, par le sieur Bat, le même jour, aux S^{ts}. Guillet et Lafont, vendu par ces derniers pour les droits leur revenant, le 8 du même mois, au sieur Vieillat, à Paris.
- Mécanisme destiné à faire remonter les bateaux sur les fleuves et rivières rapides. B. d'inv. de 10 ans, pris le 17 octobre 1816, par Pilardeau, à Paris, rue Mazarine, n. 22. Déclaré en déchéance par ordonnance du Roi du 24 novembre 1824.
- Procédés de construction de bateaux destinés à remonter les fleuves par le moyen de pompes à feu. B. de perf. de 10 ans, pris le 25 mars 1817, par Binet et Renaud Blanchet, à Paris, quai Malaquais, n. 17.

- Nouveau système de remonte des rivières. B. d'inv. de 15 ans, pris le 17 avril 1817, par Montgolfier et Dayme, à Paris, rue Pastourelle, n. 5
- Machines destinées à remonter les bateaux contre le courant des fleuves et des rivières, appelée *bateau à double gouvernail*. B. d'inv. de 5 ans, pris le 24 janvier 1820, par Guillaume, à Paris, rue de Buffaut, n. 14. (Expiré.)
- Machine destinée à être adaptée à un bateau à canal et propre à le remonter contre les courans. B. d'inv. de 10 ans, pris le 31 mars 1821, par Touchard, à Bordeaux, rue Sainte-Catherine, n. 54.
- Mécanisme propre à faire remonter les bateaux contre le courant le plus rapide, sans le secours du tirage ou d'une machine à feu. B. d'inv. de 10 ans, et cert. d'add. et de perf. à ce B., pris le 10 juillet 1823, par Jourdan, à Ganges (Hérault). Déclaré en déchéance par ordonnance du Roi du 16 septembre 1825.
- Système appelé par les inventeurs *archimédien*, propre à faire remonter aux vaisseaux et bateaux les fleuves et rivières, au moyen de deux vis placées horizontalement et mises en mouvement par une pompe à vapeur, ou par toute autre force. B. d'inv. de 15 ans, pris le 16 octobre 1823, par Debergue et Dubois, à Paris, rue Mauconseil, n. 3 ; cédé, le 30 juin 1824, par ledit sieur Dubois pour tous ses droits, audit sieur Debergue.
- Procédé propre à faire remonter les bateaux chargés contre les courans les plus rapides, en employant pour moteur principal la vitesse même du courant. B. d'inv. de 15 ans, pris le 25 mai 1825, par Richard, à Paris, chez le vicomte de Pernety, rue de Vaugirard, n. 50.

BATEAUX A VAPEUR

- Mécanisme propre à faire mouvoir des bateaux par le moyen d'une machine à feu. B. d'inv. de 15 ans, pris le 29 novembre 1791, par Fitch, américain ; pub t.2, p. 105.
- Appareils dits *fourneaux à chaudières*, et moyen propre à faire mouvoir les bateaux par la vapeur. B. d'imp. de 15 ans, pris le 7 fructidor an I (24 août 1793), par Barlow, américain ; pub. t. 2, p. 252.
- Bâtiments de navigation combinés avec des machines à vapeur, et organisés pour marcher, quels que soient les courans. B. d'imp. de 15 ans, pris le 27 janvier 1815, par Pierre Andriel-Perin et Comp^e., à Paris, rue Thiroux, n. 8. B. de perf. et d'add. du 2 juin suivant ; cédés, le 13 janvier 1816, par le sieur Perin, pour les droits lui appartenant, au lieutenant-général comte Pajol. B. de perf. et d'add. délivré, le 30 mars 1816, au cessionnaire et au sieur Andriel ; cédés en partie, le 13 mai suivant, aux sieurs Moulard et consorts. 1^{er}. B. de perf. et d'add. du 7 juin même année ; 2^e., du 7 août suivant ; 3^e. du 2 février 1818.
- Machine à vapeur et mécanisme adaptés à un vaisseau et servant à le faire naviguer, sans aucun autre secours. B. d'imp. de 15 ans, pris le 19 octobre 1815, par Redon, à Bordeaux ; et à Paris, rue Saint-Georges, n^o. 32.
- Mécanisme mu par une machine à vapeur et servant à faire naviguer un bateau ou un vaisseau. B. de perf. de 15 ans, pris le 12 mars 1816, par Bagneris, à Trèbes (Aude), et à Paris, place de l'Hôtel-de-Ville, n. 15. B. de perf. et d'add. du 23 mai 1817.

- Procédés de construction d'un bateau à vapeur et à canal. B. d'imp. de 15 ans, pris le 20 novembre 1817, par Pierre Jernstedt, ayant élu domicile chez sieur Surtées, à Dinan (Côtes-du-Nord). B. de perf. et d'add. du 8 février 1819.
- Application aux bateaux à vapeur et aux machines à eau, d'une roue à rames constamment perpendiculaire. B. d'imp. de 5 ans, pris le 22 juillet 1818, par Church, à Paris, rue de Sèvres, n. 85. (Expiré.)
- Machine propre à faire manoeuvrer les bateaux à vapeur. B. d'in. de 10 ans, pris le 8 septembre 1821, par Douglas, rue de Rivoli, n. 32.
- Mécanisme composé d'un système de gaffes et de treuils propre à mettre les bateaux à vapeur en mouvement. B. d'inv. et de perf. de 10 ans, pris le 3...[illisible] décembre 1821, par Boulier et Mistral, à Paris ; le 1^{er}., rue de Sèvres, et le 2^e., rue de Long-Champ, n. 6, à Chaillot.
- Nageoires d'une combinaison nouvelle, applicables aux bateaux à vapeur, appelées *nageoires hydro-arques*. B. d'inv. de 5 ans, pris le 16 août 1822, par Renaud-Blanchet, à Paris, rue Cadet, n. 36. Déclaré en déchéance par ordonnance du Roi du 16 septembre 1825.
- Nouveau système d'appareils et de bateaux à vapeur. B. d'inv. de 5 ans, pris le 29 avril 1824, par Tourasse, à Paris, rue des Tournelles, n. 52. B. de perf. et d'add. du 1^{er} juillet suivant ; cédés, le 11 février 1825, au sieur Heurtault, à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n. 6.
- Machine applicable au mouvement des bateaux à vapeur. B. d'inv. de 10 ans, pris le 1^{er} décembre 1824, par Granier, à Treffort (Ain). B. de perf. et d'add. du 10 février 1825.
- Appareil appliqué aux bateaux à vapeur et autres, et propre à paralyser, quelle que soit la célérité de leur marche, l'effet destructeur du flux ou remous des eaux. B. d'inv. de 15 ans, pris le 31 mars 1825, par Bourdeil-Desarnod, rue Lafont, n. 4, à Lyon (Rhône).
- Moyen de mouvoir les embarcations par la vapeur, et qui consiste à employer cet agent à lancer horizontalement de l'eau dans le sens opposé à la direction qu'on veut leur donner. B. d'inv. de 15 ans, pris le 21 avril 1825, par le chevalier de Miremont, maire de la ville de Vienne, et membre de la Chambre des députés.

BELIER

- Bélier hydraulique dont l'effet est d'élever les eaux des rivières au moyen de leur pente naturelle, sans pompes ni roues, etc. B. d'inv. de 15 ans, pris le 13 brumaire an VI (3 novembre 1797), par **Mongolfier** [sic] et Argand. B. de perf. et d'add., délivré le 7 prairial an VI (26 mai 1798).
- Machine nommée *bélier hydraulique*, dont l'effet est d'élever les eaux des rivières au moyen de leur pente naturelle, sans roues, ni pompes, ni autres machines proprement dites. B. d'inv. de 15 ans, pris le 7 prairial an VI (26 mai 1798), par **Montgolfier** frères et Ami Argand ; pub. t. 4, p. 245.

CHAMBRE OBSCURE

- Chambre obscure dite *pronopiographe*. B. d'inv. de 5 ans, pris le 29 septembre 1812, par Soleil, à Paris ; pub. t. 7, p. 130.

- Chambre obscure dans laquelle la lentille et le miroir sont remplacés par un seul prisme triangulaire à faces planes et courbées, designé sous le nom de *prisme ménisque*. B. d'inv. de 5 ans, pris le 10 juillet 1823, par Chevallier, à Paris, quai de l'Horloge, n. 69. B. de perf. et d'add. du 4 septembre suivant.

CHANDELLE

- Appareils pour perfectionner la fabrication des chandelles, des bougies et autres lumières composées de matières inflammables et figées ; B. d'inv. de 10 ans, pris le 8 floréal an VIII (18 avril 1800), par White, à Paris ; pub. t. 3, p. 119.
- Manière de fabriquer une chandelle économique avec la graisse d'os et du suif de mouton. B. d'inv. de 5 ans, pris le 21 messidor an 12 (10 juillet 1804), par Rochon, à Paris, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucauld ; pub. t. 3, p. 55.
- Procédé propre à la fabrication des chandelles, bougies parfumées, blanches et colorées. B. d'inv. de 10 ans, pris le 29 floréal an XIII (19 mai 1805), par Lorraine, à Paris, rue du Bout-du-Monde, n. 147 ; pub. t. 5, p. 207.
- Deux machines, l'une propre à fabriquer des chandelles à la baguette, l'autre des chandelles moulées. B. d'inv. de 5 ans, pris le 25 avril 1822, par Fuchs, à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, n. 4 ; déclaré par jugement du tribunal de première instance de la Seine, du 19 novembre 1822, appartenir au sieur Kappelin ; cédé par ledit Kappelin, le 7 février 1824, aux sieurs Goursae, Ernst et Clément. B. de perf. et d'add. pris par les cessionnaires le 26 février 1824.
- Système de fabrication de chandelles de suif azoté avec mèche d'un ou de deux fils, imprégnée ou non imprégnée d'un composé métallique. B. d'inv. de 10 ans, pris le 8 novembre 1822, par Pugh, à Rouen, rue d'Elbeuf, n. 51, faubourg Saint-Sever (Seine-Inférieure).
- Moyens de parvenir à une épuration plus prompte et plus pure du suif, et à une fabrication plus facile et plus économique de la chandelle. B. d'inv. de 15 ans, pris le 22 février 1823, par Tautlet, à Paris, rue Saint-Avoie, n. 3.
- Deux machines propres à fabriquer, l'une la chandelle moulée, l'autre la chandelle à la baguette. B. d'inv. et de perf. de 10 ans, pris le 15 novembre 1823, par Leubel, rue Beauregard, n. 39, à Paris. Déclaré en déchéance par ordonnance du Roi, du 16 septembre 1825.
- Appareil propre à opérer, par des moyens économiques, exempts d'inconvénients et de dangers, la fusion des matières grasses, céroïdes, résineuses et autres analogues, ainsi que le moulage en chandelles et bougies de toute espèce. B. d'inv. de 15 ans pris le 12 février 1824, par Roehn, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n. 7. B. de perf. et d'add. du 8 avril suivant. Cédé le 13[?] mars 1825, au sieur Alphonse Roehn, neveu du titulaire. Transporté par lui, le 11 novembre, même année, aux sieurs Avignon, Auguste Roehn et compagnie, et Dumeny et compagnie, demeurant tous à Paris.
- Machine propre à accélérer la fabrication des chandelles dites à la baguette. B. d'inv. de 5 ans, pris le 28 avril 1825, par Garin, à Valence (Drôme).

DIORAMA. Voir PEINTURE, B. de *Haton*.

- Tableau mécanique servant à l'exécution des panoramas, dioramas, cosmoramas, etc. B. d'inv. e 5 ans, pris le 5 juin 1823, par *Haton*, à Paris, rue Regratière, n. 12, Ile Saint-Louis

FANTASCOPE

- Appareil nommé *fantascope*, et que son auteur annonce être le perfectionnement de la lanterne de *Kricher*, vulgairement appelée *lanterne magique*. B. d'inv. de 5 ans, pris le 27 ventôse an VII (17 mars 1799), par *Robertson*, à Paris, rue de Provence, n. 24 ; pub. t. 2, p. 42.

FORCE MOTRICE. Voyez aussi POMPE, B. de *Paulet et Sevenne*.

- Machine ou moteur nommé nouveau système de force motrice. B. d'inv. de 15 ans, pris le 17 août 1813, par *Magnan*, à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain n. 35. Déclaré en déchéance par ordonnance du Roi du 24 novembre 1824.
- Machine appelée *atmosphérique*, de laquelle l'auteur fait résulter une force motrice par l'intermédiaire d'une colonne d'eau ou autre fluide pesant. B. d'inv. de 10 ans, pris le 7 novembre 1820, par *Copland*, à Paris, rue du Marché-Saint-Honoré, n. 11.
- Force majeure applicable à tout ce que l'eau, le vent, la vapeur, les animaux peuvent faire tourner. B. d'inv. de 5 ans, pris le 31 mars 1824, par *Fauchet aîné*, à Alais (Gard). B. de perf. et d'add. du 10 juin suivant.
- Machine propre à servir de force motrice dans toute espèce d'usine. B. d'inv. de 5 ans, pris le 10 juin 1824, par *Wattelar-Wattrelot*, à Lille (Nord).
- Machine à l'aide de laquelle on obtient le vide qui produit par la pression atmosphérique une puissance assez forte pour faire monter l'eau et mettre en mouvement toute espèce d'usines, mécanismes, etc. B. d'imp. et de perf. de 15 ans, pris le 30 juin 1824, par *Brown*, de Londres, représenté par *Heath*, à Paris, rue Saint-Lazare, n. 73.

GRAVURE

- Nouvelle méthode de graver et d'imprimer. B. d'inv. de 10 ans, pris le 22 pluviôse an X (11 février 1802), par *André*, à Paris. Cédé le 17 vendémiaire an XII (10 octobre 1803), à M^{me}. *Revillon*, femme séparée de bien du sieur *Vernet*, fabricant de papier à Villeneuve-sur-Vanne (Yonne) ; pub. t. 4, p. 84.
- Moyen de graver en couleur sur verre, à l'aide d'une pellicule de colle ou de gomme élastique. B. d'inv. de 5 ans, pris le 2 décembre 1808, par *Landolle*, à Paris ; pub. t. 4, p. 315.
- Procédé de gravure en relief, sur la pierre calcaire. B. d'inv. de 15 ans, pris le 27 avril 1810, par *Duplat*, à Paris ; pub. t. 6, p. 51.
- Procédé propre à fixer sous glace, avec ou sans tain, les gravures noires ou colorées, et les découpages et vignettes en or et en argent. B. d'inv. de 5 ans, pris le 13 mai 1810, par *Morin de Guérvivière* ; pub. t. 5, p. 205.

- Machines propres à prévenir la contrefaçon des gravures et monnaies. B. d'inv. de 10 ans, pris le 29 septembre 1820, par Rotch, représenté par le sieur Perpigna, à Paris, rue du Marché-Saint-Honoré, n. 11.
- Machine à graver dont l'effet est de produire les couleurs d'Iris, laquelle est appelée machine irisée. B. d'inv. de 5 ans, pris le 30 juin 1825, par Collas dit André, à Paris, rue du Fouare, n. 9.

HYDRAULIQUE. *Voir* les vingt-cinq spécifications qui suivent, et BALANCIER, BELIER, CANNE HYDRAULIQUE, CRIC HYDRAULIQUE, POMPE, PRESSES HYDRAULIQUES, ROUES, SIPHON, VIS D'ARCHIMEDE.

IMPRESSION SUR ETOFFES, SUR PAPIER, etc.

[16 spécifications]

IMPRIMERIE. *Voir* la spécification suivante, et BALLE ELASTIQUES, CARACTERES D'IMPRIMERIE, CARTES GEOGRAPHIQUES, GARNITURES D'IMPRIMERIE, MONOTYPAGE, PANKITOTYPIE, IMPRIMER (Planches à), POLYTYPE, PRESSES A IMPRIMER, PROTOTYPES (Éditions), STEREOTYPIE, VIGNETTES.

LITHOGRAPHIE

- Procédés de fabrication d'une pierre factice propre à la lithographie. B. d'inv. de 5 ans, pris le 30 mars 1818, par Jean-Joseph-Victor Guilloud et Louis-Aimé Laprevote, à Lyon (Rhône). (Expiré)
- Procédé de fabrication de planches artificielles à imprimer, appelé *papyrographie*. B. d'inv. de 5 ans, pris le 22 février 1819, par Senefelder, à Paris, rue de Bourbon, n. 11. B. de perf. et d'add. du 16 novembre 1820. (Expiré.)
- Procédé de lavis lithographiques. B. d'inv. de 5 ans, pris le 27 octobre 1819, par Engelmann, à Paris, rue Louis-le-Grand, n. 27. (Expiré.)
- Nouveau genre de lithographie par le procédé du grattoir. B. d'inv. de 5 ans, pris le 22 juin 1820, par Paulnier, à Paris, rue du Mouton, n. 7. (Expiré.)

MOTEURS. *Voir* les dix-sept spécifications qui suivent, et AME MECANIQUE, BALANCIER THERMIQUE, FORCE MOTRICE, LEVIER, MOBILE, MOUVEMENS, PANEMORE, PYRELOPHORE, ROUES. *Voir* FORCE MOTRICE. *Voir* aussi HYDRAULIQUE, B. de Thuez.

- Art d'employer les courans de l'air et de l'eau à vaincre leur propre résistance et celle des autres corps. B. de perf. de 15 ans, pris le 25 pluviôse an IV (14 février 1796), par Thilorier, à Paris. B. de perf. et d'add. du 7 messidor an VI (25 juin 1798) ; pub. t. 1^{er}, p. 252 à 357.
- Divers moyens d'employer les vagues de la mer comme moteurs. B. d'inv. de 10 ans, pris le 24 messidor an VII (12 juillet 1799), par Girard père et fils, à Paris ; pub. t. 5, p. 99.

- Mécanique ou moteur propre à élever des seaux d'eau et des fardeaux. B. d'inv. de 10 ans, pris le 16 mai 1806, par Bergeaud, à Paris, rue Bertin-Poiré, n. 4. (Expiré.)
- Machines dont le principe moteur est l'explosion des gaz et autres substances aériformes. B. d'inv. de 15 ans, pris le 30 janvier 1807, par Derivaz, à Sion, en Valais ; pub. t. 9, p. 182.
- Moteur ou mécanisme propre à faire mouvoir toute sorte de machines, sans le secours de l'eau et des animaux. B. d'inv. de 15 ans, pris le 5 juin 1812, par Rondinelli, à Florence.
- Moteur à vapeur applicable aux mécaniques. B. d'inv. de 5 ans, pris le 24 juin 1816, par Dietz et Cauchoix, à Paris, rue des Petits-Pères, à la mairie du 3^e. arrondissement. B. de perf. et d'add. du 19 mars 1818 ; pub. t. 9, p. 107.
- Machine destinée à appliquer l'action du feu au mouvement de rotation des moulins à farines et autres usines. B. d'inv. de 15 ans, pris le 26 avril 1817, par Dalmas, à Castelnaudary (Aude).
- Moteur universel applicable à toute espèce de mécanismes mus jusqu'ici par l'eau, par l'air ou par la vapeur. B. d'imp. de 5 ans, pris le 8 janvier 1818, par François Peyre, quai du Rhône, n. 66, à Lyon. (Expiré.)
- Mécanisme propre à mettre à la fois en mouvement une carderie, une plaquerie et un laminoir à l'aide d'un seul homme. B. d'inv. de 5 ans, pris le 13 avril 1818, par Potel, à Rouen (Seine-Inférieure). (Expiré.)
- Machine propre à remplacer un manège ou une pompe à vapeur, appelée *moteur Wattebled*. B. d'inv. de 5 ans, pris le 12 juillet 1821, par Wattebled, à Paris, rue Saint-Maur, n. 132. Déclaré en déchéance par ordonn. du Roi du 24 novembre 1824.
- Appareil mécanique propre à faire mouvoir un bateau, un moulin, ou tout autre objet, à bras d'hommes, ou par la force des aimants, des poids, des ressorts, etc. B. d'inv. de 5 ans, pris le 23 octobre 1821, par Neuville, à Bordeaux (Gironde).
- Substitution de l'air atmosphérique à la vapeur ou à l'eau, comme moteur, dans les machines à feu ou hydrauliques. B. d'inv. de 15 ans, pris le 14 juin 1822, par Jalabert, à Paris, rue de la Paix, n. 28. Déclaré en déchéance par ordonnance du Roi du 4 mai 1825.
- Moteur hydraulique qui peut s'adapter à toute espèce de fabriques, moulins, arrosages, etc. B. d'inv., d'add. et de perf. de 15 ans, pris le 5 juin 1823, par Rodier, à Nîmes (Gard).
- Moteur s'adaptant à toutes sortes de machines mues par la force, appelé par les inventeurs *moteur français*. B. d'inv. de 5 ans, pris le 31 octobre 1823, par Pillard père et fils, à Paris, chez Renard, rue des Saints-Pères, n. 75. B. de perf. et d'add. du 13 décembre suivant.
- Moyen de régler la vitesse des moteurs dont la puissance provient du vent, de l'eau, de la vapeur, etc. B. d'inv. de 15 ans, pris le 19 août 1824, par Pecqueur, à Paris, rue Saint-Martin, n. 50.
- Moteur tiré de la force de l'eau, accumulé et propagé à volonté, lequel est propre à faire mouvoir toute espèce de mécaniques. B. d'inv. de 15 ans, pris le 13 janvier 1825, par Bodmer, chez le sieur Schnell, à Paris, rue Coquillière, n. 32.
- Machine à rotation applicable à toutes sortes de manèges, aux pompes à feu et aux moulins à moulinet les grains de toute espèce. B. d'inv. et de perf. de 5 ans,

pris le 23 février 1825, par Gabiroux, à Paris, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 4.

NAVIGATION. *Voir* les seize spécifications qui suivent, et ANCRE, BACS et BACHOTS, BATEAUX et VAISSEAUX (Construction de), BATEAUX DIVERS, BATEAUX (remontage des), BATEAUX REMORQUEURS, BATEAUX A VAPEUR, BATELET, CANAUX NAVIGABLES, CANNE, CLEF MOBILE, CORPS-MORTS, NAVIPEDE, NAVIRE, RADEAU, RADEAUX-PLONGEURS, RAMES, ROUES EMPLOYEES POUR LA NAVIGATION.

OPTIQUE. *Voir* les deux spécifications qui suivent, et CHAMBRE OBSCURE, CHASSES DE LUNETTES, FANTASCOPE, KALEÏDOSCOPE, LORGNETTE, LUNETTE, MONTURE DE LUNETTES, MIROIR, TELESCOPE.

—Verres, miroirs et instrumens d'héliophogie et d'optique. B. d'inv. de 15 ans, pris le 15 juin 1813, par Galland et Chamblant. Déclaré en déchéance par ordonnance du Roi du 4 mai 1825.

—Optique destiné à représenter des tableaux historiques d'une nouvelle composition. B. d'inv. de 5 ans, pris le 23 février 1816, par Dusaulchoy, à Paris ; pub. t. 8, p. 385.

POLYMETRE

—Polymètre chimique destiné à mesurer la force des alcalis, celle du vinaigre et les demi-millièmes du litre. B. d'inv. de 5 ans, pris le 31 juillet 1818, par Descroizilles et Chevalier, à Paris : le premier, rue des Bons-Enfants, n. 7 ; le second, quai de l'Horloge, n. 1. (Expiré.)

PYREOLOPHORE

—Pyréolophore, machine dont le principe moteur est l'air dilaté par le feu, propre à mettre en mouvement toutes sortes de mécaniques. B. d'inv. de 10 ans, pris le 3 avril 1807, par Niepce frères, à Châlon-sur-Saône ; pub. t. 7, p. 47.

TELESCOPE

—Télescope dioptrique à plusieurs objectifs et à plusieurs foyers. B. d'inv. de 5 ans, pris le 10 décembre 1813, par Cazalet, à Bordeaux (Gironde) ; pub. t. 8, p. 46.

VAPEUR (MACHINES A). *Voir* BATEAUX A VAPEUR, BATEAUX (Remontage des), VOITURES, B. de Griffith et Artzberger, et B. de James.

[43 spécifications hors renvois]

VELOCIPEDE

— Machine dite *vélocipède*. B. d'imp. de 5 ans, pris le 17 février 1818, par Louis-Joseph Dineur, quai de l'Horloge, n. 47, à Paris, pour et au nom de M. le baron de Drais, domicilié à Manheim. (Expiré.)